

[Texte]

I want to put this in context. If you could have left out some of the other provisions of Meech Lake, if Quebec had simply wanted "distinct society" itself, then with the three provinces still dissenting it would have been the law of the land. New Brunswick, with ourselves and the Government of Canada, effectively can do a somewhat similar thing. So we do not view that as being threatening at all, and we do view it as being an historical reality.

One other thing I can say might sound somewhat provocative, but I think it is accurate enough that it is worth saying. There are those who say, give Quebec the distinct society clause and you give them the power to separate from Canada. The fact is they have the power to separate from Canada now. New Brunswick has the power to separate from Canada. Unless we are prepared to send the Canadian army in and stop somebody by force, everybody in Canada has the power to separate from Canada. They do not need a great deal more de jure power. De facto, every province in Canada knows full well that we are such a civilized, moderate nation that we are going to permit self-determination if that is the ultimate resolution of any provincial jurisdiction.

• 1245

The distinct society does not give them any more power than they have de facto at the present time, and in that respect it should not be considered a threat to the rest of Canada. It should be considered an explicit acknowledgement of a sociological reality and a large level of comfort for a population that represents a minority not only in Canada but in North America.

Le président: Monsieur Robichaud, la parole est à vous.

M. Fernand Robichaud (député de Beauséjour): Merci, monsieur le président. J'aimerais vous souhaiter la bienvenue, monsieur le premier ministre, ainsi qu'à vos collègues. Je dois vous dire que je suis très heureux de vous voir ici.

Je suis aussi très fier que le Nouveau-Brunswick mette de l'avant certaines propositions pour nous aider, nous tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, à sortir de cette impasse. Je suis aussi heureux de vous proposer des ajouts, pour ne pas dire des amendements, et ce afin d'améliorer cette entente. Ce sont, je dois dire, des ajouts que j'ai recherchés à insérer lors du débat en Chambre.

Je suis cependant quelque peu inquiet d'entendre certains dire qu'en voulant faire ces ajouts on veuille changer entièrement le document; d'aucuns vont jusqu'à dire qu'on est un peu contre le Québec, ou contre les Québécois en prétendant que c'est «la ronde du Québec». Je crois que c'est tout à fait le contraire. Si je recherche

[Traduction]

Permettez-moi de préciser. Si vous aviez pu supprimer certaines des dispositions de l'Accord, si le Québec avait simplement voulu se voir reconnaître comme «société distincte», cette disposition aurait été adoptée et serait entrée en vigueur malgré l'opposition des trois provinces. Le Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada peuvent en faire autant. C'est pourquoi nous ne pensons pas que cela constitue une menace mais la simple reconnaissance d'une réalité historique.

Je ne veux personne mais j'aimerais ajouter quelque chose qui me semble à la fois exact et important. Certains prétendent qu'en accordant au Québec le caractère d'une société distincte, on donne à cette province la possibilité de se séparer du Canada. Et pourtant, le Québec a déjà la possibilité de se séparer du Canada. Le Nouveau-Brunswick a, lui aussi, la possibilité de se séparer du Canada. À moins que le gouvernement ne soit prêt intervenir militairement et à empêcher cela par la force, toutes les provinces et tous les territoires du Canada ont effectivement le pouvoir de se séparer. Il n'est pas vraiment nécessaire que les provinces aient ce pouvoir sur le plan juridique car les provinces savent très bien que le Canada est un pays civilisé, modéré et prêt à respecter le principe de l'autodétermination dans la mesure où une province se prononcerait en ce sens.

La clause de la société distincte ne donne pas aux provinces un pouvoir qu'elles ne possèdent déjà pas de fait à l'heure actuelle, et cette clause ne devrait donc pas être vue comme constituant une menace pour le reste du pays. Cette disposition devrait, au contraire, être considérée comme la reconnaissance explicite d'un fait de société, comme une mesure permettant de mettre à l'aise une population qui est minoritaire non seulement au Canada mais dans l'ensemble du continent.

The Chairman: Mr. Robichaud, you have the floor.

Mr. Fernand Robichaud (Beauséjour): Thank you, Mr. Chairman. Mr. Prime Minister, I would first of all like to welcome you and your colleagues and say how much we appreciate your presence here today.

I am very proud that New Brunswick has put forward a certain number of proposals with a view of helping us, that is to say to help all Canadians, out of this dilemma. I am happy to see that you are proposing a certain number of additions, not to say amendments, with a view to improving the text of the agreement. I should say that those are the very additions that I try to have inserted during the debate before the House.

I am a little bit concerned to hear some people say that these additions are intended to modify the whole tenor of the document. Some go so far as to say that this "Quebec round" is sort of poised against Quebec or against the people of that province. I think the opposite is true. If I am in favour of these additions, it is precisely because I